

CONTACT ET PRISE DE RENDEZ-VOUS

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h et
de 13h30 à 16h00

Tel. : 04 77 43 24 75 / istf.loire@udaf42.fr

M. Casanovas Référént Stéphanois/ Gier Ondaine Pilat	Mme. Aguilhon Référénte Forez/ Roannais
--	---

Permanences :

- les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois
au Tribunal Judiciaire de Saint-Étienne
(1^{er} étage bureau 212)
de 9h à 12h
- les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois
au Tribunal Judiciaire de Roanne
de 14h à 17h
- le 3^{ème} jeudi du mois
au Tribunal de Proximité de Montbrison
de 14h à 17h

Crédit photo: Shutterstock - Ne pas jeter sur la voie publique.



UDAF de la Loire
7 rue Étienne Dolet
BP 70062
42002 SAINT-ÉTIENNE cedex 1
www.udaf42.org

SERVICE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX DANS LA LOIRE

Vous accompagner face à la
vulnérabilité de vos proches...



UNIS POUR LES FAMILLES

L'UNION DÉPARTEMENTALE DES
ASSOCIATIONS FAMILIALE DE LA LOIRE EST
L'INSTITUTION OFFICIELLE DE REPRÉSENTATION
DES FAMILLES LIGÉRIENNES.

4 MISSIONS LÉGALES

Donner avis aux pouvoirs publics

Représenter l'ensemble des familles

Gérer des services familiaux

Défendre l'intérêt des familles



VOUS ACCOMPAGNER, FACE À LA VULNÉRABILITÉ DE VOS PROCHES ...

Vous vous interrogez sur le besoin de protéger juridiquement l'un de vos proches (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle...)

OU

vous avez accepté d'être désigné tuteur ou curateur familial...

Le Service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux de l'UDAF de la Loire met à votre disposition **GRATUITEMENT** :

- Un lieu de soutien
- Un lieu d'orientation
- Un lieu d'information et d'aide technique

www.udaf42.org

VOUS PENSEZ FAIRE UNE DEMANDE DE PROTECTION JURIDIQUE POUR L'UN DE VOS PROCHES:

Peut-être êtes-vous déjà responsable d'un Majeur Protégé.

Dans tous les cas, vos interrogations sont nombreuses :

Quels sont les critères pour bénéficier d'une mesure de protection ? Qui peut faire la demande ? Quelles démarches effectuer pour solliciter le juge des contentieux de la protection ? Comment se passe l'instruction du dossier ? Quels sont les renseignements obligatoires ? Quelles pièces faut-il fournir ?

Notre service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux et aux personnes habilitées peut vous apporter des réponses.

TUTEUR / CURATEUR, VOUS ORIENTER:

Des informations sur les démarches à effectuer vers les bons organismes, les comptes de gestion annuels, inventaire et budget du majeur protégé, requêtes auprès du juge des contentieux de la protection.

VOUS INFORMER

sur votre mission,
vos droits, vos
responsabilités, vos
devoirs ...

GRATUITÉ

CONFIDENTIALITÉ

